



## Conseil municipal

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 18 MAI 2017

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 20 45

**ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE**

Nombre de membres composant le Conseil.....	45
Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	31
Absents représentés.....	11
Absents excusés.....	3
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, LE DIX HUIT MAI à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 12 mai 2017 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL****PRÉSENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mme GAMBIASIO, M. MAYET, Mmes WOJCIECHOWSKI, VIVIEN, M. BEAUBILLARD, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. TAGZOUT, HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, KIROUANE, MM. SEBKHI (jusqu'au point A), AIT AMARA, Mmes SIZORN, APPOLAIRE, LEFRANC (à partir du vœu), MM. VERLIERE, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

M. BELABBAS, adjoint au Maire, représenté par M. PRAT,  
 Mme SEBAIHI, adjointe au Maire, représentée par M. CHIESA,  
 Mme BERNARD Méhadée, adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,  
 M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par Mme WOJCIECHOWSKI,  
 Mme MACEDO, conseillère municipale, représentée par Mme ZERNER,  
 Mme PAURON, conseillère municipale, représentée par Mme LESENS,  
 Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,  
 Mme MISSLIN, conseillère municipale, représentée Mme PETER,  
 Mme LEFRANC, conseillère municipale, représentée par M. AUBRY (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),  
 Mme ANDRIA, conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,  
 M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme BAILLON,  
 MM. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme OUDART (à partir du point B).

**ABSENTS EXCUSÉS**

M. ALGUL, conseiller municipal,  
 M. MARTINEZ, conseiller municipal,  
 M. ZAVALLONE, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**M. BOUYSSOU** ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

**M. BOUYSSOU.** - « ... qui ont bravé les intempéries pour venir jusqu'à nous, votre présence n'en a que plus de valeur. Alors, pour ce qui est de l'état des présents. Mme Marie Andria a donné procuration à M. Sébastien Bouillaud, M. Alexandre Vallat-Siriyotha à Mme Sigrid Baillon, Mme Sabrina Sebaihi à M. Pierre Chiesa, M. Mehdy Belabbas qui est souffrant à M. Stéphane Prat. On a toujours tendance à prononcer hasardeusement le « T ». Mme Charlotte Pauron à Mme Evelyne Lesens, Mme Mehadée Bernard à Romain Marchand, Mme Ana Macedo à Mme Jeanne Zerner, M. Medhi Mokrani à Mme Bozena Wojciechowski, Mme Sarah Misslin qui est aussi souffrante ce soir à Mme Séverine Peter. C'est un signe politique. Non, je rigole. Mme Marie Pieron à M. Olivier Beaubillard. Et Mme Annie Lefranc à M. Valentin Aubry.

*Donc, le quorum est valablement atteint. Nous allons procéder à l'élection de la secrétaire ou du secrétaire de séance, sait-on jamais. Des fois que nous aurions une surprise dans notre assemblée communale. Y a-t-il des candidatures pour cette haute fonction ? Fanny Sizorn, je vous en prie. »*

**Mme SIZORN.** - « Je propose Séverine Peter comme secrétaire de séance. »

**M. BOUYSSOU.** - « C'est une excellente proposition. Moi, j'y suis pleinement favorable. Donc, y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc, Séverine Peter, te voilà chargée de la rédaction du compte rendu de notre séance. »

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche Communistes, Parti de Gauche, ensemble et citoyens ayant réuni la majorité des suffrages est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**M. BOUYSSOU.** - « Alors vous avez dans les sous-mains le point A sur la Métropole du Grand Paris. Alors, si j'ai bien compris ce que m'ont transmis les services, c'est à destination de M. Vallat et de M. Aubry. Ce dont j'informe sur la matérialisation en papier, c'est une spéciale dédicace à M. Aubry et à M. Vallat qui refusent toujours, l'un et l'autre, la dématérialisation du conseil et pour qui nous fabriquons sur mesure des supports papier. Je le souligne à chaque fois, parce que je trouve ça quand même dommage, je tiens à vous le dire. M. Vallat étant représenté ce soir, son groupe lui transmettra que nous avons investi dans des outils numériques pour faciliter la fluidité des documents et que nous avons seulement deux conseillers municipaux dans cette assemblée qui refusent d'utiliser ces moyens supplémentaires et qui obligent les services, je tiens quand même à le dire, à un travail supplémentaire d'impression et de mise en place de supports papier, ce qui est tout à fait... Alors, je ne pousserai pas le vice et la perversion jusqu'à vous retirer sur vos indemnités de conseillers municipaux qui sont très faibles, le poids de ce coût supplémentaire pour notre commune, mais enfin vraiment, je trouve cette résistance un peu désuète et vintage. Et vu les générations concernées, j'en suis un peu surpris. Vous voulez répondre, M. Aubry, vous avez raison. Comme je vous ai attaqué, je ne vais pas... »

**M. AUBRY.** - *« Bonsoir Messieurs, Dames. Excusez-moi, mais je ne pense pas que le front de la déforestation mondiale... et puis une tablette quand on la conçoit, au niveau écologique, je pense - parce qu'il y a des élus écologistes - que c'est très néfaste pour la Terre. En plus, vous avez choisi la marque Apple. Quand on a entendu ce qui s'est passé en décembre 2016 par rapport à Autolib', Bolloré et tout ça, vous prenez une multinationale, donc vous êtes face à vos contradictions. Excusez-moi, je ne me sens pas vieillot dans ma décision et encore moins archaïque ou quoi que ce soit. C'est ma décision. Tout le monde a pris sa décision, je me sens peut-être plus à l'aise avec le papier, plus en phase avec moi-même. Et je pense que le papier se recyclera peut-être beaucoup mieux que la tablette. Enfin, si ça se recycle. D'ailleurs, ça ne se recycle même pas. Donc, voilà ! Et en plus une tablette pour le peu d'utilisation qu'on en fait, c'est plutôt une liseuse. On ne l'utilise pas dans son optimisation. Donc, c'est ma réponse et je n'ai pas envie qu'on me fasse à chaque fois le coup, à chaque conseil qu'on me dise « Monsieur, vous êtes le responsable de la déforestation mondiale ». Non, Monsieur. Merci à vous. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Alors M. Aubry, c'est rigolo notre petit échange. D'abord, je vous félicite pour vos positions anticapitalistes et antilibérales. Je constate qu'il y a des évolutions progressistes à droite de ce conseil qui m'émeuvent. Je tiens tout à fait à le souligner. Et alors, je ne crois pas avoir dit que vous étiez responsable de la déforestation mondiale. Je vous ramène à un niveau. »*

**M. AUBRY.** - *« J'ai l'impression en tout cas à chaque fois que je vous entends. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Non. M. Aubry, vos impressions sont fausses. Je n'ai pas dit ça et je ne vous ai pas non plus traité d'archaïque. J'ai seulement dit « vintage ». Ça doit être votre côté hipster qui ressort dans cette dimension, mais je trouve ça regrettable. Mais vos arguments sont pertinents, je les reçois comme une réponse, ce qui ne m'empêchera pas de vous le redire autant de fois que j'en aurai envie. Parce que je trouve quand même dommage qu'on s'abstienne de ces progrès et que l'investissement qu'on a fait ne soit pas utilisé. L'incident est clos, mais d'ailleurs il n'y a pas d'incident. Il y a juste un échange courtois entre nous sur cette question et qui se poursuivra.*

*Alors, il me faut vous faire approuver le compte rendu des débats de la séance du 23 mars 2017, y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? Non. Donc, je mets aux voix. Qui est pour son adoption ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Dans le doute, il faut toujours s'abstenir.*

**M. BOUYSSOU** met aux voix.

**LE CONSEIL,**

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 23 mars 2017.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

*Alors, avant d'ouvrir les travaux de notre conseil municipal, je vais redevenir là pour le coup très sérieux. Mme Sigrid Baillon m'avait interpellé lors de la dernière séance, enfin était intervenue concernant un regret par rapport à une minute de recueillement suite aux attentats. Donc, je vais vous proposer qu'on ait dans quelques secondes un moment de recueillement, puisque malheureusement depuis notre dernier conseil municipal, il y a encore eu sur le territoire de la France ce que je qualifie d'attentat, c'est-à-dire l'assassinat du policier Xavier Jugelé qui a été tué le 20 avril 2017 sur les Champs-Élysées dans l'exercice de ses fonctions. Et à cette occasion, j'avais demandé à Séverine Peter suite à votre intervention en tant qu'adjointe en charge des relations internationales de recenser ce qui s'était passé dans le monde entre nos deux conseils municipaux. Donc, ce n'est pas exhaustif ce que je vais vous dire, mais j'associerai dans quelques instants à la minute de silence à la mémoire du brigadier Xavier Jugelé les 90 morts suite à l'attaque chimique qui a eu lieu à Khan Cheikhoun en Syrie, les 15 morts d'un attentat à Saint-Pétersbourg qui a eu lieu aussi malheureusement dans cette période, un attentat au Caire contre la communauté copte d'Égypte qui a occasionné 45 morts, en Centrafrique l'attaque d'une milice à Bangassou qui a occasionné 40 morts et 100 blessés, en Syrie un attentat près d'Alep qui a occasionné 128 morts, dont 68 enfants, un attentat à Bagdad qui a causé 5 morts. Alors, je ne dis pas les dates, c'était le 29 avril 2017. Un autre attentat en Syrie contre un camp de réfugiés qui a causé 45 morts le 2 mai dernier. Le 3 mai dernier en Afghanistan, un attentat à Kaboul qui a causé 8 morts et 20 blessés. Il y a eu également le 12 mai un attentat au Pakistan dans la province de Baluchistan qui a causé 25 morts et j'ajouterai des heurts en Palestine qui ont provoqué également un mort, qui sont liés à la guerre civile et pas forcément aux attentats de même nature que ceux que je viens de citer. Donc, à la mémoire du brigadier Xavier Jugelé, je vous demande d'observer une minute de silence. »*

*(Une minute de silence est observée à la mémoire de Xavier Jugelé)*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. Tout cela donne du sens à notre engagement de la ville d'Ivry à être une ville messagère de la paix, car tous ces morts à travers le monde sont bien entendu liés aux questions de guerres et de conflits qui existent partout sur notre planète malheureusement. »*

VŒU

**Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité Région Ile-de-France**

Vœu présenté par le groupe Front de Gauche au nom de la majorité

**M. BOUYSSOU.** - *« Alors, nous avons comme premier point à l'ordre du jour une proposition de vœu qui émane de la majorité municipale concernant la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité du Conseil Régional d'Île-de-France. Et je crois que c'est Bozena Wojciechowski qui rapporte au nom de notre majorité municipale. Je te passe la parole. »*

**Mme WOJCIECHOWSKI.** - *« Bonsoir. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.*

*Le 9 mars dernier, après un débat difficile au Conseil Régional, la majorité de Droite faisait adopter une charte des valeurs de la République et de la laïcité, charte destinée à s'appliquer aux agents régionaux, aux partenaires régionaux, aux usagers des services et équipements régionaux. Nous avons déposé ce vœu, car c'est à la suite d'une procédure assez classique de demande de contribution du fonds régional chaleur pour notre réseau de géothermie que la ville s'est vue conditionner l'octroi du financement à la signature de cette charte. Une mesure discriminatoire, intolérable et contraire à des relations républicaines entre collectivités territoriales.*

*Alors bien sûr, les valeurs de la République, la laïcité, évidemment, nous devrions tous nous retrouver autour de tels principes. Mais, car il y a un « mais », en quoi les valeurs de la République seraient-elles différentes en Île-de-France ? Existerait-il un principe de laïcité purement francilien ? Les lois et les textes constitutionnels, d'ailleurs énumérés dans la délibération du Conseil Régional, s'appliqueraient-ils différemment en Île-de-France ? Non, évidemment. La République est indivisible et la loi est applicable à l'ensemble du territoire national. Quant à la laïcité définie dans la loi de 1905, elle est l'objet d'un consensus large autour d'une valeur émancipatrice pour l'ensemble des citoyennes et citoyens. Elle ne peut pas être réduite à la seule neutralité de l'État. Elle s'appuie sur trois piliers qui ne peuvent pas être séparés et forment un tout : neutralité de l'État bien sûr, mais aussi liberté de conscience et du culte et égalité de tous devant la loi. Se limiter à un seul de ces piliers revient à faire une lecture politique et même politicienne d'un principe républicain essentiel garant du vivre ensemble de toute la communauté nationale. Réduire la laïcité à la seule neutralité de l'État et de plus l'étendre aux usagers des services publics dévoie la loi de 1905 et son précieux équilibre. Cela permet la stigmatisation et l'exclusion de certains.*

*Depuis le dépôt de notre vœu, Mme Péresse a reculé et déclaré courageusement que l'administration avait mal fait son travail, mal interprété le texte et que les collectivités n'étaient pas concernées. Nous attendons une confirmation officielle ainsi que la validation de nos demandes de financement. Et nous maintenons cependant notre vœu réclamant un retrait pur et simple, car c'est bien l'ensemble de la démarche politique qui est en cause. Les associations, les usagers des services régionaux, les agents du service public demeurent visés par le contenu de ce texte.*

*De leur côté, nos collègues du Front de Gauche au Conseil Régional ont déposé un recours pour excès de pouvoir auprès du juge administratif. Nous soumettons donc ce vœu au vote du conseil. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci Bozena Wojciechowski. Alors, avant de distribuer la parole, j'ai oublié de donner une information. Mourad Tagzout m'a informé de son souhait de quitter le groupe des élus communistes Front de Gauche et il siègera donc à partir de ce soir, de manière autonome, sous l'étiquette « La France Insoumise ». Je voulais vous en informer avant. Est-ce qu'il y a des inscrits sur le débat ? Évelyne Lesens. »*

**Mme LESENS.** - *« Puis-je intervenir par rapport à ce que tu viens de dire, Philippe Bouyssou, par rapport à l'élu qui formerait donc un groupe ? Mais un groupe, c'est deux personnes. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Non. Il siègera de manière autonome, Évelyne Lesens. »*

**Mme LESENS.** - *« Ah bon, ce n'est pas pareil. D'accord. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Ce n'est pas la constitution d'un groupe. Chaque conseiller municipal peut siéger de manière autonome, mais bien évidemment il ne s'agit pas d'un groupe. Pour être un groupe, il faut être deux. C'est presque comme dans les rapports amoureux, mais parfois on peut être plus nombreux. »*

**Mme LESENS.** - *« Ah oui ! (Rires) Bonne comparaison, Monsieur le Maire. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Non, trêve de plaisanterie. Y a-t-il des interventions sur le vœu présenté par Bozena Wojciechowski. Évelyne Lesens. »*

**Mme LESENS.** - *« Je reprends mon micro, du coup. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le jeudi 9 mars 2017, la région Île-de-France a adopté une charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité. Cette charte, qui se décline en trois paragraphes et sept articles, s'imposerait aux agents régionaux, aux organismes soutenus par la région, ainsi qu'aux utilisateurs et usagers des équipements et services publics régionaux. Mais avec un détail de taille, présent dès le préambule : l'octroi de subventions sera conditionné par la signature de la Charte. Pour les écologistes, cette charte est éminemment critiquable, tant sur le fond que sur la forme.*

*Sur le fond tout d'abord, ce document démontre une volonté manifeste de controverse sur le thème de la laïcité. En comparaison des documents officiels déjà existants, le guide laïcité et collectivités locales et la charte de la laïcité dans les services publics, la charte élaborée par l'exécutif régional choisit d'évincer systématiquement le sujet de la liberté religieuse, et ce, de manière délibérée. Ce texte menace ainsi toutes les garanties de la libre expression par les usagers de leurs convictions religieuses, syndicales, politiques, philosophiques, qui sont pourtant des corollaires indispensables du principe de la laïcité et garants des libertés fondamentales défendues dans La Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948. Dès lors, la charte tue l'esprit de la loi de 1905. Sous prétexte d'écrire une charte de la laïcité, la Région se rend responsable d'un glissement, qui appliquerait la laïcité de l'école à tous niveaux et joue sur la possibilité d'étendre le principe de neutralité des agents à tous les usagers des services régionaux, en contradiction avec la loi existante et avec une volonté manifeste de remise en cause du concept même de la laïcité.*

*Sur la forme ensuite, un flou quasi total règne quant aux modalités d'application, notamment sur la protection contre le prosélytisme. Pourtant, l'exécutif a décidé que cette charte serait de mise dans tous les équipements régionaux et devrait être signée par toute structure bénéficiaire de fonds régionaux. Concrètement, cela revient à dire que toutes les assemblées générales des associations ou autres structures franciliennes devront se faire les porte-parole de l'exécutif régional et de cette vision biaisée du vivre ensemble, afin d'être soutenues dans leurs actions. Dans le cas présent, c'est donc bien la Région qui fait du prosélytisme. Nous sommes alors aux limites de la légalité, pour ne pas dire dans l'illégalité.*

*Le groupe écologiste tient à dénoncer la volonté de l'exécutif régional de jouer la polémique dans un moment politiquement délicat pour notre pays. Les textes existants sont amplement suffisants et apportent toutes les garanties légales sur la laïcité. Par conséquent, les écologistes d'Ivry-sur-Seine s'associent pleinement à ce vœu présenté par le groupe de la majorité municipale. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci Évelyne Lesens. Après Évelyne Lesens ? M. Bouillaud, je vous en prie. »*

**M. BOUILLAUD.** - *« Merci Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Cette charte de la laïcité et des valeurs de la République était un engagement fort de la campagne de Valérie Pécresse. C'est vrai que cette charte était plutôt à destination des associations. Tout le monde sait que par principe constitutionnel, les collectivités territoriales appliquent déjà les principes de la République et de la laïcité. Néanmoins, je déplore un peu la récupération politique qui a été faite sur cette charte et sur justement ce qui a pu naître suite à la publication de cette charte. Pourtant, cette charte avait été discutée par tous les groupes politiques de la Région. Ainsi, si certaines collectivités se sont senties offensées par ce texte, il avait au moins le mérite de rappeler un certain nombre de principes comme la neutralité dans le service public ou l'égalité hommes - femmes. D'ailleurs, une charte de la laïcité s'applique déjà dans les services publics, dans la fonction publique et dans les hôpitaux notamment. Cette charte venait juste simplement rappeler et même allait un peu plus loin que la charte qui s'appliquait déjà. Donc, on votera contre. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Arthur Riedacker. »*

**M. RIEDACKER.** - *« Oui, merci Monsieur le Maire. Je ne comptais pas spécialement intervenir, si ce n'est pour soutenir le vœu qui nous est présenté, parce qu'il me paraît tout à fait normal qu'il n'y ait pas de séparation entre les différentes régions de France. C'est donc une question nationale qui doit être discutée au niveau national. Si j'interviens, c'est justement suite à la réflexion qui vient d'être faite. Je soutiens fortement le vœu et je crois qu'il faut ne pas mélanger les questions qui doivent se traiter au niveau national et les questions qui peuvent se traiter au niveau régional. Merci, Monsieur le Maire. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci Arthur Riedacker. D'autres ? Thérèse Pourriot. »*

**Mme POURRIOT.** - *« Je partage ce qui vient d'être dit, mais moi j'avais quand même cru comprendre qu'il y avait un amendement qui a été voté hier par le bureau exécutif de la Région, donc effectivement disant que les collectivités territoriales n'étaient pas concernées. On n'est jamais trop prudent. Vous avez peut-être raison d'être un peu attentif. Ceci dit, je rejoins ce qui vient d'être dit et ce qui a été dit aussi par Bozena Wojciechowski et par d'autres. Les principes de laïcité ne peuvent pas s'appliquer uniquement sur un territoire.*



*Et quand on regarde un peu plus près cette charte, il me semble que le concept de laïcité qui est quand même un concept fort ne peut pas être travaillé comme ça, a minima. L'Observatoire de la laïcité, si j'ai bien compris, a été saisi par un groupe, a étudié cette charte et a fait un petit rapport. Je pense que ça mériterait d'être repris. Il y a beaucoup de choses qui sont ambivalentes, qui dévalorisent la notion même, il me semble. Cette charte m'effraie un peu par ses possibilités d'analyse un peu élastique. Donc, c'est trop flou et comme dirait quelqu'un qu'on connaît, quand c'est flou... voilà. Je n'irai pas plus loin. Donc, on votera ce vœu. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« On avait bien compris, Thérèse Pourriot. Il n'y avait pas d'ambiguïté. Simplement deux remarques avant de passer au vote, puisque je n'ai plus d'inscrits. La première, c'est qu'effectivement suite à nos interventions, l'exécutif régional a reculé et a dit « Non, c'est un fonctionnaire qui s'est trompé. Ça ne concerne que les associations et ça ne concerne pas les subventions publiques attribuées aux collectivités locales dans le cadre des différents fonds de la Région ». Donc, c'est une demi-victoire parce que quand même il y a eu un doute dans la tête des fonctionnaires régionaux, c'est quand même inquiétant.*

*La deuxième chose, imaginez, je fais un parallèle un peu audacieux entre la Région et la ville d'Ivry, si nous décidions d'écrire ex abrupto avec les meilleures intentions du monde, peu importe, une charte de principe qui donne notre vision de la laïcité et qu'on demande aux associations ivryennes qui sont subventionnées par la ville de la prendre, de l'appliquer, de la signer et que l'on conditionne nos subventions municipales, je pense que tout le monde serait à juste raison vent debout.*

*Alors certes, on travaille des conventions d'objectifs, mais on a eu l'occasion dans ce conseil, par exemple, sur les trois structures de l'USI de débattre de ces sujets et les conventions d'objectifs que nous signons en partenariat avec les associations font l'objet de mois et de mois de travail. Et c'est une co-création. Et vous savez, moi bien souvent, les chartes, quelles qu'elles soient d'ailleurs, un peu fourre-tout qui nous ramènent à une ligne unique... J'ai connu le parti unique et la notion du centralisme démocratique et je m'étonne que Mme Péresse reprenne à son compte de tels travers de l'Histoire. Je suis étonné. Mais enfin après la déclaration anticapitaliste de M. Aubry ce soir, plus rien ne m'étonne.*

*Donc, je vous propose de voter ce vœu. Qui est pour son adoption ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Bien ! Merci. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu présenté par le groupe Front de Gauche au nom de la majorité relatif à la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité Région Ile-de-France.

(36 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE****A) MÉTROPOLE DU GRAND PARIS****Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre**

Mise en place de la Métropole et de l'EPT GOSB : point d'étape

Rapporteur : Philippe Bouyssou

**M. BOUYSSOU.** - *« Donc, je vais passer au premier point de l'ordre du jour qui est un peu un point unique autour des questions du territoire et c'est donc moi qui rapporte, ensuite Romain Marchand fera une intervention sur les questions concernant le droit de préemption et je réinterviendrai en lieu et place de Mehdy Belabbas qui est souffrant ce soir et qui ne pouvait pas intervenir. Donc, on va parler à trois reprises à deux. On va essayer de faire ça rapidement. On a fait un petit PowerPoint pour que ce ne soit pas trop indigeste.*

*Donc, notre conseil de ce soir est appelé à se prononcer sur trois délibérations relatives aux rapports entre notre ville et l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Il s'agit de délibérations portant pour deux d'entre elles sur les mécanismes financiers et pour la troisième sur le droit de préemption urbain. Leur caractère relativement technique aurait pu nous conduire à les inscrire dans les affaires sans présentation orale, mais en accord avec les présidents de groupes, j'ai proposé que nous les examinions dans le cadre d'un débat plus général sur le territoire, sa première année de fonctionnement et les perspectives pour les prochains mois.*

*Avant que Romain Marchand et à nouveau moi intervenions plus précisément sur les délibérations, je vais m'efforcer de faire une présentation la plus claire possible du contexte dans lequel elles s'inscrivent. Rappeler d'abord que la Métropole et ses territoires ont été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sur le fondement des lois MAPTAM et NOTRe, dont j'ai eu l'occasion à de nombreuses reprises de dire tout le mal que j'en pensais. Présentées comme une nouvelle étape de la décentralisation, elles sont tout au contraire un recul extrêmement grave de la démocratie locale. Leurs initiateurs, en prétendant faire œuvre utile dans la lutte contre les inégalités et pour le rééquilibrage territorial, ont en vérité instauré un affaiblissement généralisé des communes et mis en place une véritable usine à gaz, conjuguant une métropole au fonctionnement totalement opaque à des territoires aux périmètres incohérents et qui plus est amputés de leur indépendance juridique et financière.*

*Malgré la forte mobilisation des Maires qui s'étaient en 2014 prononcés à 94 % sur un projet de construction respectant l'identité des communes, la Métropole et les territoires ont été construits, non seulement sans concertation de la population, mais également sur des bases allant à l'encontre de l'avis majoritaire des élus locaux. J'ajoute que cette construction ne doit rien au hasard, mais qu'elle s'inscrit dans une politique cohérente visant à dessaisir les communes de leur capacité d'intervention en les privant de leurs moyens juridiques et financiers. La baisse des dotations de l'État est une autre facette de cette politique. Les fameuses baisses mises sur le compte de la participation au redressement des finances publiques ne sont là en réalité que pour favoriser les entreprises au détriment des services publics de proximité et de l'action locale.*

*Ces réformes concomitantes mettent à mal le bloc communal et tout ce qu'il représente en termes de proximité, d'efficacité et de réponse adaptée aux besoins des habitants, mais aussi en termes de conception même de la République et de l'État. Les faits sont clairs. On enlève les moyens aux communes qui se retrouvent contraintes d'opérer des arbitrages sur les services rendus à la population et on leur enlève aussi les compétences stratégiques et opérationnelles qui leur permettent d'agir sur leur territoire. On éloigne par ailleurs encore un peu plus les habitants des centres de décision alors que tout démontre aujourd'hui qu'une des clés permettant de trouver une issue à l'impasse démocratique dans laquelle nous ont plongés les politiques menées depuis plus de 30 ans, c'est une implication plus forte des citoyens dans la vie publique.*

*C'est dans ce contexte que nous dénonçons qu'est né le territoire T12 désormais appelé Grand-Orly Seine Bièvre qui réunit 24 communes et près de 700 000 habitants. Un territoire dont le périmètre a été imposé par la loi avec son fameux seuil de 300 000 habitants. Un territoire complexe regroupant trois anciens EPCI ainsi qu'une commune, Viry-Châtillon, issue de la dissolution d'un quatrième et huit communes isolées. Ce territoire est d'autant plus complexe qu'il franchit les limites départementales du Val-de-Marne et de l'Essonne.*

*Dès la promulgation de la loi et préalablement à la création effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016 du territoire, nous avons dû, les 24 Maires de sensibilités politiques les plus diverses, engager un travail pour définir le mode de fonctionnement de cette nouvelle institution. Nous sommes tombés d'accord, et je m'en félicite, sur le fait qu'il fallait respecter le fait communal et permettre à chaque ville de continuer de décider quelles politiques devaient être menées sur son territoire. Nous avons concrétisé cette volonté par une charte de gouvernance qui instaure une coopérative des villes, dans laquelle est reconnue, ce qui n'est pas prévu par la loi, une conférence des Maires au sein de laquelle se débattent les grands enjeux et se prennent les décisions structurantes et stratégiques. À travers ce principe, nous essayons de contourner les dispositions antidémocratiques de la loi.*

*Mais coopérative des villes ne veut pas dire nier le fait territorial ou toute intervention territoriale. Cela concrétise simplement le respect de l'action locale et les choix des habitants tout en recherchant en permanence ce qui peut, dans les actions du Territoire, constituer de véritables leviers pour conforter les actions et les politiques municipales. Défendre les villes ne veut pas dire nier le fait métropolitain et le fait territorial. Ils existent bel et bien. Les réalités géographiques, mais aussi les déplacements en tous genres en sont les témoins importants. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de débattre de ces questions dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire dès la rentrée prochaine. Un des premiers enjeux de notre territoire est de peser au sein de la Métropole, notamment au niveau de la définition de l'intérêt métropolitain concernant les compétences stratégiques, développement économique, aménagement et habitat, aux conséquences considérables pour les habitants. Il est indispensable pour ces compétences de déterminer ce qu'il nous semble nécessaire d'être conservé par les villes, d'être transféré au territoire et d'être traité au niveau de la Métropole.*

*Que ce soit au niveau territorial ou à l'échelle métropolitaine, la question du niveau d'intégration des compétences transférées est majeure pour assurer des services publics de qualité accessibles à tous. C'est à partir de cette idée que nous avons travaillé sur les compétences qui ont été transférées en 2016. L'exemple le plus parlant est sans doute celui de la gestion des déchets et assimilés.*

*En considérant cette compétence comme étant de proximité, nous avons territorialisé sa mise en œuvre, soit au niveau des villes, soit au niveau des anciens EPCI ayant déjà effectué son transfert. Le territoire pilote la compétence, mais les décisions et les opérations partent des villes et des bassins de vie. Cela ne nous empêche pas de travailler au niveau territorial sur des politiques partagées, notamment concernant la prévention des déchets. Cet exemple montre concrètement comment il est possible d'interpréter l'esprit de la loi dans l'intérêt des communes. Nous avons fait de même avec les autres compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2017, à savoir l'eau et l'assainissement, le plan local d'urbanisme et le plan climat - énergie.*

*Nous travaillons désormais sur celles qui doivent faire l'objet d'un transfert avant la fin de l'année : le rattachement des offices publics de l'habitat à l'EPT, la définition de l'intérêt territorial pour les voiries, les équipements culturels et sportifs et l'action sociale. Nous devons avoir sur ces questions délibéré avant le 31 décembre, faute de quoi l'EPT exercerait l'intégralité de ces compétences par obligation du Préfet. C'est un travail complexe qui nécessite de nombreuses réunions, tant des élus que des services des villes et du territoire.*

*Je quitte mes feuilles deux minutes. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage au travail excellent qui est accompli par l'administration d'Ivry sous la conduite d'Hélène Bourdelet, parce qu'ils y passent un temps fou et je dois être un des maires les mieux outillés avec ce que l'administration m'amène comme éléments dans le processus de décision. Je reprends ma feuille.*

*Nous y recherchons en permanence les solutions qui permettent à chaque ville de poursuivre dans les domaines concernés, les politiques que leurs habitants ont choisies.*

*Il serait trop long de détailler les mécanismes contraignants qui s'imposent à nous pour ce travail. La note qui vous a été remise le fait parfaitement et je me limiterai donc à trois questions particulièrement importantes.*

*La première concerne les relations financières entre le territoire et les villes. Le principe des transferts de compétences, c'est la garantie de la neutralité financière de ces transferts. Cela suppose une évaluation la plus objective possible, des moyens humains, techniques et financiers, nécessaires à l'exercice de chaque compétence. Une instance spéciale, la CLECT, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, est chargée de valider ces coûts. Jeanne Zerner et Mehdy Belabbas, qui nous représentent dans cet organisme, peuvent témoigner des difficultés qu'ils rencontrent dans le fonctionnement de celui-ci et qui illustrent ce que j'ai dit précédemment, à savoir que la loi a organisé une véritable usine à gaz.*

*La deuxième concerne les personnels. C'est un sujet sur lequel je suis particulièrement attentif puisqu'il concerne les conditions de travail, les rémunérations de milliers d'agents territoriaux. Nous nous sommes fixé une ligne de conduite qui repose sur une priorité : être à l'écoute et informer les agents. Nous avons mis en place un ensemble de dispositifs à cet effet qui visent à anticiper les impacts des transferts sur les personnels. Nous veillons par ailleurs dans l'esprit de la coopérative des villes à préserver une organisation des services publics au plus près des administrés et à défendre le principe de ne pas imposer à une commune une décision ou un projet sans son accord. Face à cette complexité, je comprends l'inquiétude des agents. Et j'ai d'ailleurs eu l'occasion de leur exprimer mon soutien en tant que président du groupe des élus Front de Gauche au conseil de territoire.*

*La troisième préoccupation concerne la place des élus municipaux dans le processus de construction du territoire. La loi ne prévoit rien pour les y associer et le risque serait grand de déconnexion de tous les élus qui ne sont pas conseillers territoriaux. C'est pourquoi nous avons mis en place une commission municipale dédiée et c'est aussi pourquoi j'ai souhaité le débat de ce soir en conseil municipal.*

*C'est dans cet état d'esprit que nous abordons la poursuite du travail qui doit nous conduire, d'ici la fin de l'année, à définir des périmètres et les conditions de nouveaux transferts. Mais je ne dois pas vous cacher mes inquiétudes, compte tenu du nouveau contexte politique dans lequel nous sommes. Car même s'il y a beaucoup d'incertitudes sur ce que seront les décisions du nouveau Président en matière d'organisation des différents échelons de nos institutions, nous avons quand même quelques indications qui, de mon point de vue, ne présagent rien de positif. C'est donc et ce sera ma conclusion un appel à la vigilance, à la mobilisation que je veux lancer ce soir. Et je passe donc la parole directement à Romain Marchand, je la reprendrai ensuite et après on aura un débat général sur l'ensemble des choses. Merci de votre attention. Romain Marchand, à toi sur le droit de préemption. »*

LE CONSEIL,

A/ RECOIT l'information donnée sur l'état d'avancement de la mise en place de la MGP.

#### **D) MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**Délégation de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre du droit de préemption urbain renforcé au Conseil municipal**

Rapporteur : Romain Marchand

**M. MARCHAND.** - *« Monsieur le Maire, chers collègues. Concernant le point D de l'ordre du jour du conseil de ce soir qui concerne effectivement le droit de préemption, d'abord peut-être un mot un peu général pour souligner à quel point le droit de préemption est un outil fondamental de l'aménagement et donc de la maîtrise par les collectivités, et en l'espèce les communes, de leur développement. Il permet en effet à la puissance publique, quand une vente immobilière se prépare, de se porter prioritairement acquéreur et ainsi contribuer à constituer des unités foncières qui sont la matière première des projets d'aménagement.*

*Et sans ce droit de préemption, il n'y a tout simplement pas d'urbanisme et une impossibilité absolue de penser la ville sur le long terme avec la puissance publique comme garant de l'intérêt général. La loi « Egalité Citoyenneté » qui a été promulguée à la fin du mois de janvier dernier a transféré automatiquement ce droit de préemption aux établissements publics territoriaux nouvellement créés dans le cadre de la Métropole du Grand Paris, tout en prévoyant, fort heureusement pour nous et c'est cet aspect-là de la législation que nous avons utilisé, qu'il puisse être redélégué aux communes.*

*L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a délibéré en ce sens au mois d'avril dernier et donc ce soir, les délibérations qui sont soumises à votre approbation consistent à accepter cette délégation de l'EPT, à la redéléguer au Maire de manière à ce que chaque action de préemption ne nécessite pas une délibération du Conseil Municipal et à l'autoriser à la déléguer à un de ses adjoints de façon à éviter à ce que ce soit le Maire qui ait à actionner les actes en la matière. En l'espèce, ce n'est pas non plus si souvent que ça.*

*Je veux faire deux remarques sur ces délibérations. La première, c'est, m'inquiéter un peu du spectacle que ça peut donner de l'action publique quand une loi qui transfère automatiquement une compétence prévoit elle-même qu'on puisse de nouveau la rétrocéder à la collectivité d'origine. On parle beaucoup de simplification en ce moment, je crois qu'on y a passé une partie du conseil de territoire au mois d'avril, on y passe une partie du conseil municipal de ce soir, ça peut paraître pas grand-chose, mais je pense qu'il y a sans doute mieux à faire du point de vue de l'action publique que de passer son temps à déterminer dans les méandres des législations comment on peut au mieux exercer les compétences. Et en l'occurrence le droit de préemption, et tous les Maires y compris au sein du territoire le reconnaissent, nécessite une connaissance fine du tissu urbain d'une ville parce que pour exercer ce droit, il y a évidemment des délais qui sont en l'occurrence des délais assez courts de deux mois et donc il faut une réactivité extrêmement importante et une connaissance fine pour l'utiliser à bon escient.*

*La deuxième remarque que je veux faire, c'est qu'au cours de l'examen parlementaire de ce projet de loi « Egalité Citoyenneté », le sénateur Christian Favier, qui est donc élu de notre département, a déposé un amendement au Sénat pour modifier le texte de la loi et rendre ce transfert possible, mais non automatique. Possible parce qu'il y a des communautés d'agglomération anciennement constituées qui sont aujourd'hui devenues EPT qui avaient pris la décision de le faire. Des communes avaient pris la décision de transférer ce droit de préemption et donc il fallait continuer de leur permettre de le faire, ce qui est légitime, mais permettre aussi aux communes qui le décidaient de pouvoir conserver ce droit.*

*Cet amendement a fait l'objet d'une levée de boucliers de la part du Gouvernement, soutenu par les élus socialistes de la majorité et les élus de Droite y compris, et donc nous nous retrouvons aujourd'hui à devoir faire cet aller-retour que je dénonçais tout à l'heure alors qu'il aurait été quand même beaucoup plus simple que la loi permette simplement cette ouverture et que seules les communes qui le souhaitaient délèguent ce droit de préemption au territoire. Ça permettait, je crois, d'éviter ce triste spectacle d'aller-retour de décision. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. BOUYSSOU.** - « Merci Romain Marchand.

*Donc, je vais essayer de faire aussi bien que Romain Marchand, mais je ne suis pas sûr d'y arriver sur les deux points sur lesquels Mehdy Belabbas devait rapporter. »*

**B) MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre  
Fonds de compensation des charges territoriales définitif 2016

Rapporteur : Philippe Bouyssou

**M. BOUYSSOU.** - *« Alors, concernant le FCCT, le processus des transferts sur lequel je me suis longuement exprimé implique des mouvements tant humains que matériels et doit être financé par les communes au moyen du Fonds de Compensations des Charges Transférées. C'est le fameux FCCT que vous retrouverez dans les documents budgétaires de la ville puisque c'est l'équivalent qui sera transféré au Territoire. Ce dernier comprend a minima le montant de la fiscalité des ménages qui était perçu en 2015 par l'ancienne intercommunalité sur son territoire, augmenté éventuellement du coût des charges transférées et de la dotation de compensation de la suppression de la part des salaires qui a été intégrée dans ce mouvement financier. Pour Ivry, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, la CLECT, s'est réunie dans un premier temps, le 17 novembre 2016. Dans un second temps, le conseil municipal et le conseil de territoire ont adopté un fonds de Compensations des Charges Transférées provisoire pour l'année 2016. Ce soir, il nous revient de délibérer sur le FCCT 2016 définitif. C'est ce qui est dans les documents qui vous ont été transmis.*

*Vous le voyez, chers collègues, il s'agit d'une tâche essentiellement technique, où les acronymes barbares disputent aux flux financiers complexes le titre de l'exercice le plus rébarbatif qui soit. Je peux aisément comprendre que cet examen suscite un enthousiasme plus que relatif, notre commune devenant, dans le cas présent, une simple chambre d'enregistrement. Il faut bien dire les choses.*

*Ce FCCT définitif pour l'année 2016, voté par le conseil territorial en avril dernier, s'élève donc à 19 434 225,76 € et se décompose comme suit :*

- *La fraction dotation compensation de la part salaires pour 14 796 000 €.*
- *Le besoin de financement de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés pour 4 380 080,97 €. Je ne vous épargnerai rien. Il n'y a pas de raison.*
- *Le besoin de financement de la compétence assainissement eau pour 0 €. C'est bien ça ? Enfin, oui ça s'explique, mais je serai incapable de l'expliquer. Donc, vous me poserez la question et je demanderai à l'administration.*
- *La participation au traitement des eaux pluviales pour 237 829 €.*
- *Le besoin de financement du transfert du plan local d'urbanisme pour 19 920,79 €.*

*Naturellement, le différentiel de 83 683,67 € par rapport au FCCT provisoire qui était à 19 517 909 €, sera repris dans le FCCT prévisionnel de 2017. C'est-à-dire qu'on ne nous piquera pas l'argent. On nous le rendra et on le déduira du prochain FCCT.*

*D'un point de vue légal, le montant du FCCT doit être adopté par des délibérations concordantes du conseil territorial et du conseil municipal de la commune. Par conséquent, je vous demanderai tout à l'heure dans les votes, je les regrouperai, mais je ferai voter chaque délibération une par une, de bien vouloir adopter ce FCCT définitif. »*

**C) MÉTROPOLE DU GRAND PARIS****Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre**

Transfert des moyens financiers et matériels

Convention pour le reversement de la redevance spéciale

Abroge et remplace la délibération du 15 décembre 2016

Rapporteur : Philippe Bouyssou

**M. BOUYSSOU.** - *« J'en viens maintenant au deuxième point qui concerne la redevance spéciale. À l'instar du point précédent relatif au FCCT, nous continuons d'examiner le volet financier du transfert des compétences et d'en mesurer la complexité. Il s'agit cette fois de la convention pour le reversement de la redevance spéciale. Vous le savez, l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre exerce de plein droit la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés depuis le 1er janvier 2016 et doit pouvoir disposer des recettes nécessaires pour remplir sa tâche. Comme nous l'avons évoqué dans le FCCT, une ligne est dédiée au besoin de financement de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés. Elle représente les moyens affectés à la mise œuvre de cette fonction. Cependant, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre n'a pas encore institué de taxe dédiée à l'échelle de l'ensemble du territoire, cette dernière devant être instaurée à l'horizon 2021. De fait, la commune continue de percevoir cette recette et de la reverser à l'EPT.*

*Ainsi, lorsque Mehdy Belabbas a présenté notre budget primitif pour 2017 le 23 mars dernier, vous vous souvenez sûrement, je pense que personne ne l'a oublié, que dans notre section fonctionnement, une recette et une dépense de 1,2 million d'euros, qui se neutralisent par ailleurs, apparaissaient tout de même dans notre budget. Cette somme correspondait à cette fameuse redevance spéciale. Afin de pouvoir assumer pleinement sa mission de gestion des déchets ménagers et assimilés, l'EPT a donc besoin de l'ensemble de ses ressources qui comprend bien évidemment la redevance spéciale. Le reversement de cette somme au territoire devait s'opérer au travers d'une convention signée entre l'EPT et notre ville, votée dans le cadre du Conseil Municipal du 15 décembre 2016. Or, la mise en œuvre de ladite convention s'est révélée trop compliquée.*

*La nouvelle convention présentée ce soir a pour objectif de faciliter le reversement trimestriel du produit de la redevance spéciale, en en précisant les termes. Ça n'aura échappé à personne. Vous l'aurez compris, le présent document se présente essentiellement comme un support technique et juridique plus adapté. Il ne revêt pas un enjeu politique de première importance. En revanche, la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés constitue, elle, une dimension essentielle dans la transition énergétique et dans l'aspect environnemental et dans le bien-être quotidien des Ivryennes et des Ivryens. Par conséquent, il vous est proposé d'abroger - non pas la loi MAPTAM, c'est dommage, on n'a pas ce pouvoir - la délibération du 15 décembre 2016 et d'approuver la convention dont les termes ont été modifiés, afin de permettre le reversement de la redevance spéciale. Je vous remercie de votre patience et je prends immédiatement les inscrits pour le débat général. Jeanne Zerner. »*



**Mme ZERNER.** - « Monsieur le Maire, chers collègues. C'est une bonne chose que nous ayons ce soir un échange sur ce point d'étape quant à la mise en œuvre de la Métropole et la création en devenir du territoire Grand-Orly Seine Bièvre. J'ai encore du mal à le dire, mais c'est moins compliqué que de dire GOSB.

Oui, il y a des comptes à rendre, car l'une des conséquences directes de l'entreprise de restructuration globale de nos institutions territoriales signe bien un éloignement programmé des décisions prises. C'est vrai en premier lieu pour le citoyen, c'est vrai aussi pour les élus qui ne sont pas conseillers territoriaux et, il faut le dire, encore plus vrai pour l'opposition lorsqu'elle est peu ou même pas représentée au conseil territorial. Toutes ces lois prétendument de décentralisation mises en place sous le quinquennat de Hollande bouleversent profondément le paysage institutionnel dans une logique amorcée il y a bien longtemps déjà. Elles renforcent les intercommunalités, les métropoles et la Région au détriment des communes et des départements, départements eux-mêmes menacés à terme de disparition, au moins pour ceux inclus dans un territoire métropolitain. On voulait réduire le millefeuille territorial. Pour le moment, on empile des strates nouvelles dans un processus qui tend à aspirer, concentrer les pouvoirs toujours vers le haut. Il faut poser la question : quel avenir à terme pour la commune, socle de vie démocratique, citoyenne et d'organisation républicaine fondamentale ? Les communes pourtant sont en première ligne face à la crise économique et sociale et aux attentes des populations en difficultés. Et voilà que le nouveau président de Droite, de Gauche, du Centre, du haut, du bas et du milieu, prévoit la suppression pure et simple de la taxe d'habitation pour 80 % des habitants. L'idée est certes généreuse. Mais nous avons appris à nos dépens que les compensations de l'État qui vont nécessairement en découler, si elles restent statiques, ne nous permettront pas de maintenir notre niveau d'action municipale.

Et si la taxe d'habitation telle qu'elle existe est injuste, c'est vrai en raison des bases erronées sur lesquelles elle est calculée, une véritable réforme s'avèrerait nécessaire pour plus de justice sociale et donner des moyens utiles à l'autonomie et la libre administration des communes.

En ce qui nous concerne, nous réaffirmons le fait communal comme fondamental à la vie démocratique du pays. À ce titre, nous nous félicitons du principe de coopérative des villes, qui non sans difficulté anime le travail intercommunal au sein du territoire Grand-Orly Seine Bièvre. Mais nous savons que cela n'est pas le cas partout. Ce principe de coopérative, c'est le fruit d'une volonté politique dans le cadre du rapport de force politique tel qu'il est aujourd'hui, mais rien ne garantit son avenir, hormis notre détermination à œuvrer pour le préserver. Nous sommes engagés pour agir dans le cadre institutionnel qui nous est imposé, mais avant tout agir pour préserver nos politiques utiles et transformatrices au service des Ivryennes et des Ivryens. Il en va ainsi lorsque nous faisons le choix de rétrocéder le droit de préemption urbain à la commune. Et puis d'autres projets librement consentis pourraient être réfléchis, qui engageraient notre territoire dans une dynamique progressiste. Je pense par exemple au retour en régie publique de l'alimentation en eau et bien d'autres projets et actions qui peuvent être mutuellement partagés. Tout cela va nécessiter encore beaucoup d'énergie et évidemment des luttes.

J'ai évoqué notre nouveau Président. Son programme pour les collectivités territoriales est synonyme de nouvelles cures d'austérité : moins 10 milliards d'euros à nouveau d'économies sur les cinq prochaines années, au nom du dogme libéral de la réduction des dépenses publiques.

À cela, il faut ajouter 70 000 suppressions d'emplois territoriaux annoncés et l'on peut d'ailleurs se demander comment vont être imposées ces suppressions d'emplois. À ce titre, il conviendra d'être particulièrement vigilants pour veiller au maintien des droits et des conditions de travail des agents territoriaux en situation de transfert de compétence. Ce sera un important combat à mener, car il y a de réelles menaces. Et pour être dans la CLECT justement, on se rend bien compte que ce n'est pas du tout gagné. Et je pense qu'il faut vraiment être très vigilants et très attentifs. Je sais qu'il y a de la mobilisation d'ores et déjà du côté des personnels territoriaux et je crois qu'ils ont raison de sonner la cloche.

Si je devais résumer notre démarche pour conclure, je dirais qu'il nous appartient d'être actifs au sein de ces nouvelles institutions pour les transformer, préserver nos choix pour notre ville, ses habitants, préserver les agents territoriaux dans leurs droits, pour créer toutes conditions d'un territoire Grand-Orly Seine Bièvre et d'une métropole de solidarité et de coopération. Je vous remercie. »

**M. BOUYSSOU.** - « Merci Jeanne Zerner. Pierre Chiesa. »

**M. CHIESA.** - « Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Il nous est présenté ce soir quatre délibérations dont trois relativement techniques sur lesquelles il n'y a pas grand-chose à dire, hormis le fait que le plus important n'est justement pas dans le vote de ces délibérations. C'est en fait le point A qui va retenir notre attention. Au passage, nous regrettons qu'il nous soit parvenu si tardivement.

À la lecture de cette délibération, on pourrait avoir l'impression que la mise en place de la métropole du Grand Paris et de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, c'est d'abord et essentiellement du transfert de compétences.

Mais transférer des compétences n'est pas le but de notre action politique, l'alpha et l'oméga de notre mandat, ni une façon de régler les problèmes qui se posent à nous en faisant passer la patate chaude à un autre échelon. Ce n'est qu'un moyen complexe, voire compliqué, comme nous le découvrons à la lecture de l'exposé des motifs. Encore faut-il aussi réfléchir aux buts que devrait nous permettre d'atteindre ce moyen. Cette réflexion est d'autant plus nécessaire si nous ne voulons pas nous laisser déborder par la machinerie administrative mise en place par les lois MAPTAM et NOTRe.

Ainsi que nous l'ont rappelé les agents territoriaux rassemblés à Vitry lors du conseil territorial de mardi dernier, si cette réforme ne se fait pas avec nous et avec eux, et en concertation avec tous les acteurs concernés, elle risque de se faire contre eux et donc aussi contre les habitants et les habitantes. Et elle se fera de toute façon sous la houlette des Préfets, avec les conséquences que l'on connaît ou que l'on peut imaginer. Une structure aura été mise en place pour finalement exécuter une politique qui nous échappe, pour faire essentiellement de l'administratif et non de la programmation et de l'action. « Assez de bureaucratie, des actes ! », pourrions-nous dire en faisant nôtre la déclaration du nouveau ministre de la Transition écologique et solidaire au lendemain de sa nomination : « Il est plus facile d'être du côté de ceux qui exigent que du côté de ceux qui réalisent. » En tant qu'élus écologistes, nous nous plaçons clairement du côté de ceux qui réalisent. Une remarque liminaire avec le contre-exemple que nous fournit la délibération portant sur les fonds de compensation des charges territoriales.

*Même si nous reconnaissons la grande qualité du travail fait sur ce sujet extrêmement technique, nous déplorons, une fois de plus, la complexité de cette mécanique qui ne peut qu'éloigner les citoyens du fonctionnement de leurs institutions.*

*Sans nous laisser aller à l'illusion qu'il serait possible de gérer une région ou un département comme l'on fait d'une commune, nous pouvons néanmoins comprendre, au regard des règles de fonctionnement des CLECT et des Fonds de Compensation des Charges Territoriales, l'angoisse qui est en train de s'emparer des communes rurales poussées à marche forcée vers des intercommunalités où, pour certaines, la notion de proximité va bientôt se mesurer à l'échelle d'un département. Lorsqu'une ou deux heures de route sont nécessaires pour traverser ne serait-ce que la moitié de certains départements, nous pouvons dès à présent imaginer le tableau. Et cela, avec des élus presque totalement bénévoles et néanmoins responsables devant leurs électeurs et électrices et devant l'autorité administrative. On comprend dès lors les sentiments de cette « France périphérique », comme l'appelle le géographe Christophe Guilluy. Ce n'est donc pas le moindre des paradoxes que, sous couvert de décentralisation, on ait créé autant de périphéries pour ne pas dire de marges ou de confins. La métropole du Grand Paris n'y échappe pas, en particulier par la multiplication des niveaux de décision et donc aussi d'indécision.*

*Pour en revenir à notre commune et au territoire Grand-Orly Seine Bièvre auquel, qu'on le veuille ou non, nous appartenons désormais, avec ses 690 000 habitants, on pourrait considérer qu'en créant cette nouvelle structure avec les compétences qui sont censées lui revenir, le législateur a créé un Calvados bis, un second 34<sup>e</sup> département français situé, géographiquement et en nombre d'habitants entre le Loiret et la Meurthe-et-Moselle. Seulement, puisqu'il est question de Calvados, comme aurait pu proclamer un certain Volponi : « Vous avez beau dire, il n'y a pas seulement que de la compétence, il y a autre chose. Ça ne serait pas des fois de la subrogation ? » Alors, qu'en sera-t-il de ces compétences partagées ou pas avec les départements et la Région ?*

*Une parenthèse, non sans rapport avec notre débat. Cela vient d'être rappelé par l'actualité départementale, la façon dont n'a manifestement pas été gérée la disparition - dissolution de l'agence de développement du Val-de-Marne, présidée par le conseiller départemental qui est aussi le président du groupe Valophis Habitat. Dissolution décidée quasiment en dernière extrémité, sans aucune anticipation et alors que la loi entraînant cette disparition était votée depuis presque deux ans. Cela laisse mal augurer de certaines évolutions futures.*

*Focalisons-nous à présent sur un sujet cher aux écologistes. Comme le rappelle la délibération du point C, c'est maintenant la structure territoriale qui va gérer ce que l'on appelle la « compétence déchets ». Ce n'est sans doute pas ce qu'il y a de plus sexy ou de plus folichon, mais à l'échelle d'un territoire, c'est pourtant l'une des compétences les plus importantes si l'on veut bien un instant envisager un territoire comme un organisme vivant. Comme dans le conte chinois où la tête et la queue du serpent se disputent leur ordre de préséance, une structure administrative de la taille d'un EPT peut voir ses différentes compétences (eau et assainissement, déchets et assimilés, plan local d'urbanisme, plan climat-air-énergie pour commencer), comparées par analogie aux différentes fonctions organiques d'un être vivant : respiration, digestion, excrétion, etc.*

*Comparaison n'est pas raison et il est inutile de filer plus loin la métaphore physiologique pour comprendre qu'une compétence n'est pas qu'une simple déclaration sur papier, que la satisfaction que l'on peut avoir à voter une délibération mettant en œuvre lesdites compétences ne suffira pas à ce qu'elles se réalisent, et surtout, ne suffira pas à ce que les objectifs qui les sous-tendent aillent dans le sens que nous souhaitons, ainsi que dans celui qu'a prévu le législateur. Il faut, à un moment, aller au-delà des textes et des mots, ne pas uniquement se féliciter d'avoir décidé ceci ou cela, et une fois de plus, entrer dans le vif du sujet et le concret de la réalisation.*

*Pour nous limiter à la seule compétence déchets, il n'est pas inutile de rappeler que les objectifs de ces prochaines années nous sont fixés, bien au-delà des lois MAPTAM et NOTRe, par l'article 70 de la loi de transition énergétique du 17 août 2015. Loi pétrie de bonnes intentions, mais qui en restera là si l'on ne décide rien, si l'on n'engage rien, si l'on ne fait rien, le législateur ayant pour l'instant surtout prévu un cadre incitatif, mais bien peu contraignant. Quelques exemples.*

*Je vous épargne les magnifiques déclarations de bonnes et pieuses intentions qui, sur des paragraphes entiers, rappellent par exemple la nécessité de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la gestion des déchets, la transition vers l'économie circulaire, la protection des sols et la remise en état des sites pollués, etc. Cela devient plus intéressant lorsqu'on en arrive à quelques considérations chiffrées. Premièrement, donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, en réduisant de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et en réduisant les quantités de déchets d'activités économiques en 2020 par rapport à 2010. Dans cette perspective, des expérimentations peuvent être lancées sur la base du volontariat afin de développer des dispositifs de consigne, en particulier pour réemploi, etc. Déjà, on repart dans les généralités. Un peu plus loin, ça devient plus intéressant.*

*Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation, respectivement, 55 % en 2020 - 2020, c'est dans trois ans - et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes mesurés en masse.*

*Le service public de gestion des déchets - la ville, l'EPT, les deux ? - décline localement ces objectifs pour réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles après valorisation. À cet effet, il progresse dans le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition, etc.*

*La collectivité territoriale - même question que précédemment : qu'est-ce qu'on entend exactement derrière cette collectivité territoriale ? - définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adapté à son territoire. Enfin, la généralisation du tri à la source des biodéchets en orientant ces déchets vers des filières de valorisation matière de qualité, rend non pertinente la création de nouvelles installations de tri mécano-biologique d'ordures ménagères résiduelles n'ayant pas fait l'objet d'un tri à la source des biodéchets, qui doit donc être évitée et ne fait en conséquence plus l'objet d'aides des pouvoirs publics. Les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, avec pour objectif que 15 millions d'habitants soient couverts par cette dernière en 2020 et 25 en 2025. Là, on entre dans le dur du sujet. Là, on va avoir de quoi s'occuper.*

*Déjà par le fait que, comme il vient d'être dit à l'instant, la généralisation du tri à la source des biodéchets rend non pertinente la création de nouvelles installations de tri mécano-biologique d'ordures ménagères résiduelles. Question au passage : les futures installations de l'usine d'Ivry-Paris 13 du Sycotom, sous couvert de valorisation organique, sont-elles ou non un simple et nouvel habillage des procédés de TMB<sup>1</sup> ? Mais chaque chose suffit en son temps. Attendons de voir ce que nous présentera le Sycotom.*

*Dans l'immédiat, concentrons-nous sur la simple, mais emblématique, question de la collecte séparée des biodéchets dont l'expérimentation ne devrait plus tarder à être mise en œuvre à Ivry. Raisonnablement, nous pensons qu'avec une compétence même devenue territoriale, ces nouveaux processus de collecte seront néanmoins menés, réalisés, coordonnés à l'échelle communale, et plus encore à l'échelle de quartiers, des ensembles d'habitations, immeuble après maison, ainsi qu'au niveau des écoles, des marchés ou des services de restauration collective. Mais l'organisation qui sera arrêtée sera-t-elle raisonnable ?*

*C'est pourquoi, entre des services qui seront à terme, ainsi qu'il a été annoncé ce mardi, rassemblés à Orly dans le futur siège de l'EPT et des agents qui par la force des choses et sur une telle thématique devront être opérationnels au plus près des besoins des usagers, il y a, comme cela a été rappelé dans l'exposé des motifs fait par Monsieur le Maire, un mode de fonctionnement à trouver, à négocier avec tous les acteurs et à mettre en place au mieux et au plus vite si nous voulons être en mesure de présenter un bilan qui réponde à la fois aux promesses de notre programme Ivry au cœur et aux obligations qu'a définies la loi.*

*Avant de conclure, enfin, nous ne ferons que mentionner, car le principe reste le même, ce qui concernera l'élaboration des plans locaux de prévention des déchets, les PLPD territoriaux et métropolitains qui, pour indispensables qu'ils soient, ne règlent rien en matière de réalisations concrètes. À une époque où les enjeux environnementaux ont été très largement sous-estimés dans le débat politique, alors même qu'ils vont conditionner notre vie et celle des générations futures pour des décennies, devant le MGP, le Moloch du Grand Paris, nous sommes prêts à appeler à une insurrection citoyenne et à une autogestion environnementale. Tous ensemble, écologistes et progressistes de tous les territoires, il ne nous reste plus qu'à entonner : « Il n'est pas de sauveurs suprêmes, Ni Dieu ni César ni tribun.*

*Producteurs de biodéchets, sauvons-nous nous-mêmes. Décrétons le salut commun. » Je vous remercie de votre attention. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« J'étais à deux doigts d'applaudir sur ta dernière citation. Tu as, y compris, cité les Tontons flingueurs, je crois, si j'ai bien entendu, dans ton intervention. C'est une bonne référence cinématographique qui par les temps qui courent est d'actualité. On peut dire ça. Et quant à l'Internationale et le sauveur suprême, c'est très bien. Alors, je n'ai plus d'inscrits après Pierre Chiesa. Est-ce parce qu'il a fait le tour de la question ? Fabienne Oudart. »*

**Mme OUDART.** - *« Juste, la prochaine fois, Pierre Chiesa, si tu pouvais lire moins vite, on pourrait profiter de tous tes mots. Voilà ! Ce serait super gentil. »*

**M. CHIESA.** - *« Tu veux que je recommence ? »*

<sup>1</sup> TMB : Tri Mécano Biologique

**M. BOUYSSOU.** - « *Devant l'insistance de Fabienne Oudart, je vais demander à Pierre Chiesa de bien vouloir relire son intervention (Rires) afin que chacun puisse en mesurer la portée. Pierre Chiesa, s'il te plaît.* »

**M. CHIESA.** - « *J'avais oublié que Mehdy Belabbas n'était pas là, qui m'envoie des textos pour me dire plus vite, plus vite, arrête, c'est bientôt fini.* »

**M. BOUYSSOU.** - « *Bien. Après Pierre Chiesa, y a-t-il d'autres interventions ? M. Bouillaud, je vous sens à deux doigts de lever la main. Allez-y.* »

**M. BOUILLAUD.** - « *Je lève la main. Merci, Monsieur le Maire.*

*Voilà un peu plus d'un an, presque un an et demi même que les territoires ont été mis en place. Avec la Métropole du Grand Paris, ce sont deux nouveaux échelons territoriaux qui se sont ajoutés au millefeuille territorial. Vous dénoncez des périmètres incohérents imposés par la loi. Ce n'était pourtant pas vraiment votre discours en novembre 2015 quand vous avez réussi au sein de ce même conseil municipal à intégrer Valenton et Villeneuve-Saint-Georges au sein du T12, construisant un territoire encore plus grand, le plus grand après Paris et encore plus incohérent, mais vous garantissant une majorité à Gauche de manière durable au Territoire. Cette première décision faisait déjà voler en quelque sorte en éclats le consensus qui devait régner au sein de ce territoire.*

*Ce consensus avait aussi pris du plomb dans l'aile avec les débats que le territoire a eus en son sein sur le fonds de péréquation intercommunal et communal, le fameux FPIC, ou sur la hausse de la CFE, la Cotisation Foncière des Entreprises. Le territoire n'impose peut-être rien aux communes, mais la majorité du territoire a réussi à imposer une hausse d'impôt à toutes les entreprises. Je crois finalement que peu d'élus s'approprient avec envie ce sujet du territoire. C'est ainsi que le T12 Grand-Orly Seine Bièvre avance sans projet de territoire écrit ni articulation entre les différents sujets, sans cohérence, ne facilitant pas les transferts de compétences.*

*Je crains à la date où nous sommes, au mois de mai - normalement les transferts de compétences doivent nous conduire jusqu'à la fin de l'année - que cela soit un transfert à marche forcée au dernier moment avec un risque de dégâts pour les finances locales, la fameuse CLECT, et pour les Ivryens avec l'éloignement du service public et également pour les agents du service public. Ou au contraire, il n'y aura aucun transfert, chacun des Maires préférant garder son quelque petit pouvoir qui peut rester, ce qui éloignerait l'objectif de mutualisation et d'économie, objectif qui serait complètement raté. C'est, de mon point de vue, cette seconde hypothèse qui semble être retenue. Dans ce cas, je ne comprends pas le recrutement extérieur de postes de cadres de la fonction publique. C'est là aussi contraire au principe de mutualisation. Ce risque de dérive financière a encore été accentué avec la folie des grandeurs qui semble gagner le Territoire 12 et le déménagement du siège du territoire au sein du cœur d'Orly. Le Territoire va se retrouver au milieu d'un parc d'affaires. C'est peut-être pour nous l'occasion de mieux lutter contre le capitalisme. Moi, je vois surtout l'occasion d'être au sein d'un aéroport. C'est l'occasion pour le Territoire de prendre enfin son envol.* »

**M. BOUYSSOU.** - « *Il y a déjà un territoire qui s'appelle Terre d'envol. C'est celui où il y a Roissy, donc on n'a pas pu prendre le nom. Il était déposé. Mais je vous répondrai. Sandrine Bernard.* »

Mme BERNARD Sandrine.- « Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Nous nous sommes longuement interrogés sur les finalités de ce nouveau débat, cinq mois après le précédent, et les informations que nous pourrions recueillir ce soir sur l'avancée de cette construction territoriale et métropolitaine, dont force est de constater que la médiatisation est extrêmement limitée et les informations très succinctes pour l'heure, à la fois pour nous élus qui n'y siégeons pas, mais également évidemment pour l'ensemble de nos concitoyens, je suppose. Donc, nous sommes extrêmement partagés, d'une part parce que nous trouvons très positif que des informations régulières soient faites dans cette enceinte sur l'état d'avancée des discussions au sein du Territoire, ce que vous avez proposé ce soir. Même si la note nous a été envoyée très tardivement, elle nous permet de savoir où se situent les discussions et où elles achoppent, en tout cas partiellement. Et dans un même temps, nous ne pouvons que répéter, de manière succincte, ce que nous avons déjà formulé à l'occasion du dernier débat.

Vous profitez de cette discussion pour réexprimer vos très grandes réserves à l'encontre de la réforme territoriale qui a été menée. Nous entendons ces très grandes réserves. Elles sont légitimes. D'une part, il y a de très grandes inquiétudes pour les employés communaux et les employés qui sont concernés par les transferts. D'autre part, il y a beaucoup d'opacité pour nos concitoyens et puis cette construction prend du temps. Les questions sont importantes, les enjeux sont majeurs et nous avançons d'incertitude en incertitude. Néanmoins, comme nous l'avons déjà exprimé, l'ambition de cette réforme à nos yeux est de faire ensemble, faire mieux ensemble, dans l'intérêt général.

L'intérêt général n'est pas ivryen ou vitriot, il dépasse les intérêts locaux, même si chacun des intérêts locaux est évidemment légitime. Il doit dépasser ces intérêts locaux particuliers. Faire ensemble ne peut qu'être une bonne chose si tout le monde regarde dans le même sens. Et donc, nous ne sommes pas là pour juger de la manière dont aujourd'hui il est procédé au sein de ce territoire. Le choix de construire une coopérative des villes nous paraît pertinent dans un premier temps pour permettre, à la fois de préserver les enjeux territoriaux, les enjeux locaux, mais également de définir les grands objectifs que nous souhaitons mener ensemble. Néanmoins, il nous paraît important de préciser que faire ensemble peut être une bonne chose, si les objectifs sont définis de manière claire et les enjeux sont visés de manière collective.

Les enjeux dont on parle, c'est l'emploi, c'est le développement économique, c'est l'aménagement du territoire, c'est la juste répartition des efforts des communes en matière de logement, en matière de solidarité territoriale, etc.

Il ne nous semble pas, en tout cas nous ne partageons pas l'idée que cette réforme dessaisisse les communes. Les communes ont un rôle majeur, déterminant, central. Elles sont un maillon central de cette construction. Nous le voyons d'ailleurs bien. Et les communes resteront le lieu de proximité, le lieu d'écoute, de dialogue avec les concitoyens. Elles resteront d'ailleurs, le seul échelon qui est en capacité d'informer et d'impliquer les concitoyens sur cette construction territoriale, ce qu'on pourrait appeler « la République au coin de la rue ». Faire ensemble, c'est également un objectif de réduction des coûts pour tirer les prix vers le bas, de mutualisation des énergies pour ouvrir le champ des possibles. Il faut évidemment du temps pour que les effets de cette mutualisation soient ressentis à l'échelle des communes et surtout en matière d'efficacité des politiques publiques.

Néanmoins, il y a des réussites dans les agglomérations qui sont plus anciennes que celles que nous avons connues, la CASA, et qui sont plus intégrées que l'actuel T12. Et donc ces réussites doivent nous encourager à mettre tous les moyens possibles pour qu'effectivement ces mutualisations d'énergies et de forces soient bénéfiques à l'efficacité de nos politiques publiques. Il s'agit d'acquiescer une culture commune de partage de l'information, de partage des décisions, de partage de l'action, de co-construction et de co-conduite des projets. Essayons donc d'en tirer le maximum, dans l'intérêt de nos concitoyens. Et puis faire ensemble évidemment, ça suppose d'impliquer les habitants et d'impliquer le personnel. C'est la dimension démocratique. C'est sur eux que reposent les risques, les risques qu'au final, il ne s'agisse que d'un millefeuille institutionnel, les risques que les politiques publiques ne s'améliorent pas et donc ne leur apportent pas une mieux-value. Et c'est sur eux que repose la légitimité des choix qui seront faits, dans la définition de l'intérêt communautaire, etc. Alors, on peut regretter que l'information qui est fournie ce soir soit encore très théorique, très restreinte. C'est vrai que vous n'avez pas détaillé les débats qui sont en cours sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de voiries, en matière d'équipements sportifs.

A été détaillée la question de la gestion des déchets par Pierre Chiesa. C'est très bien parce que c'est effectivement une dimension extrêmement importante de cette construction territoriale, en tout cas une dimension à laquelle nous sommes également très attachés. Pour l'heure, c'est vrai que cette construction est quand même très opaque pour nos concitoyens et je pense que l'enjeu aujourd'hui est que cette information que vous nous faites ce soir puisse être mieux partagée avec eux parce qu'évidemment, il n'y a jamais beaucoup de public dans cette salle et les résumés qui sont faits de nos débats ne sont pas forcément toujours lus. Donc, sans doute pouvons-nous imaginer une manière de mieux associer les habitants, à la fois aux réserves légitimes que cette réforme suggère, crée, mais aussi aux perspectives qu'elle offre. Voilà ce que je voulais rappeler pour donner peut-être une image plus positive que vous n'en auriez fait de cette réforme.

Concrètement, par rapport aux trois délibérations qui nous sont proposées, nous voterons les points B et C qui n'appellent pas d'observations particulières puisqu'il s'agit des vases communicants des transferts de personnels et de fonctionnement entre la commune et le Territoire, avec une garantie de la neutralité financière pour la ville.

En revanche, concernant le point D, nous nous abstenons. Non pas parce que nous contestons l'idée qu'une compétence soit attribuée au Territoire puis redévolue à la Ville. Pourquoi pas ? Mais parce que nous avons des réserves sur la manière dont certains propriétaires dans certains cas sont poussés à céder leur bien. Nous avons des réserves par rapport à un manque de compréhension envers les familles, les parcours de vie concernés. Et donc nous ne souhaitons pas signer un chèque en blanc sur ce sujet-là, en matière de droit de préemption urbain et droit de préemption urbain renforcé sur l'ensemble du Territoire puisqu'il concerne quasiment l'ensemble du Territoire. Et ça nous paraît susciter, créer, une forme de précarité importante pour l'ensemble de nos concitoyens, même si évidemment il s'agit d'un outil important pour l'aménagement de la ville, pour la maîtrise du foncier et du développement d'un territoire, pour la sauvegarde du commerce, pour la lutte contre l'habitat insalubre. Mais nous n'avons pas de garanties suffisantes que cet outil soit réellement utilisé comme garantie de l'intérêt général. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU.- « Saïd Hefad. »



**M. HEFAD.** - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le point d'étape que nous faisons aujourd'hui sur la mise en place du Grand Paris et de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre prend place dans un contexte politique particulier, le début du mandat d'un nouveau président et l'élection d'une nouvelle assemblée d'en moins d'un mois. C'est au cours de ce nouveau quinquennat que s'achèvera en 2020 la mise en place de la Métropole du Grand Paris et donc c'est sur les trois années à venir que vont se préciser les modalités de gestion et de répartition des compétences entre la Métropole, le Territoire et les communes. Après les cinq années d'austérité et de coupes budgétaires pour les communes sous la présidence de François Hollande, l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron ne laisse guère augurer de jours meilleurs pour l'avenir des communes et leur capacité à agir pour améliorer la vie des habitants. Moins d'une semaine après son investiture, la messe est dite. À la tête du Gouvernement, un ministre issu des Républicains a été nommé. Et que dire de nos nouveaux ministres dont on dit qu'ils sont issus de la société civile ? De quelle société civile sont-ils issus ? De celle qu'incarne Emmanuel Macron ? Celle des héritiers de ceux qui vivent bien, de ceux qui vont bien, de ceux qui ont réussi économiquement ? Bref, ils viennent d'un monde bien éloigné de celui de la majorité des habitants de notre territoire. En plus de la suppression annoncée de la taxe d'habitation qui privera les communes d'une partie de leur autonomie financière et de la réduction du nombre de fonctionnaires territoriaux, Emmanuel Macron souhaite également supprimer les départements dans le périmètre métropolitain, tout comme François Hollande et avec le même objectif de réduction de dépenses publiques. Tout laisse penser que cette Métropole du Grand Paris sera alors l'un des instruments de privatisation des services publics et de suppression de postes dans la fonction publique territoriale si rien n'est fait pour le contrer.*

*Nous avons déjà été amenés à faire part dans cette assemblée de notre opposition à cette métropole. Nous sommes persuadés qu'elle ne vise pas la réduction des inégalités territoriales, pourtant si saisissantes et si nécessaires en Île-de-France. Nous ne pouvons que regretter le fait que les communes n'aient pas pu s'organiser davantage pour mettre en échec la mise en place de la Métropole du Grand Paris, telle qu'elle a été présentée.*

*Car nous sommes bien là devant une réforme institutionnelle qui confisque le pouvoir aux citoyens et aux communes au service des impératifs de compétitivité et de rentabilité financière alors que l'urgence est plutôt de construire une organisation des territoires pour améliorer le fonctionnement de nos institutions en les rendant plus transparentes, plus efficaces, plus au service des habitants, de renforcer les droits d'intervention des citoyens.*

*Le périmètre de cette métropole, ses compétences et sa gouvernance constituent une véritable confiscation des compétences des communes et du pouvoir de décision des habitants et de leurs élus municipaux. Ce sont toutes les compétences stratégiques (aménagement, urbanisme, logement, développement économique, environnement, équipements culturels à caractère métropolitain) qui seront à terme transférées à l'échelon d'une métropole de 6 millions d'habitants. Cela constitue un véritable recul de la démocratie locale avec l'éloignement progressif des pouvoirs de décision qui seront concentrés au niveau du Conseil de la Métropole. Dans cette énorme usine à gaz, quel sera le rôle des Maires, invités une fois par an à l'assemblée de la Métropole du Grand Paris pour débattre du programme d'action et du rapport d'activité de la Métropole ? Quel sera leur rôle, si ce n'est un rôle purement consultatif ? Comment pourrons-nous construire des projets partagés utiles aux habitants et faire respecter la dynamique de développement des territoires ? À la longue, que restera-t-il comme pouvoir à l'échelon communal ?*

*Les communes deviendraient-elles de simples chambres d'enregistrement de décisions prises à l'échelon métropolitain ? Les Maires n'auront-ils plus qu'à signer les arrêtés correspondant à des mesures prises ailleurs ?*

*Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il est difficile d'y voir clair au sein de cette gigantesque super structure qui est en train de se constituer. Depuis sa mise en place, rien n'est très clair dans la gouvernance des territoires, surtout pour les citoyens et pour les petits groupes politiques comme CCI<sup>2</sup> qui ne sont pas autorisés à siéger au sein du Territoire. Face à cela, il est essentiel de pouvoir garder un minimum de maîtrise locale concernant des choix importants, notamment dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme et de la politique du logement, de façon à ce que les politiques mises en œuvre correspondent au mieux à celles que nous nous sommes engagés à mettre en œuvre et qui visent principalement la réduction des inégalités et le droit à la ville pour tous. Il est également essentiel de penser à une gouvernance de l'EPT qui permette de garder le lien avec la ville et qui se fasse en proximité avec ses habitants. Nous comptons sur nos élus métropolitains afin de peser au mieux sur les orientations stratégiques de la MGP, de façon à ce que les orientations politiques et les valeurs que nous défendons localement soient prises en compte.*

*Le Grand Paris est un projet qui permet d'éloigner encore plus les centres de décision des habitants. Il est important que notre ville se batte pour préserver sa capacité d'action sur une partie de ces compétences qui s'éloignent de notre regard et plus encore de celui des habitants. Au-delà de la mairie, il s'agit bien de ne pas perdre de vue la nécessité que les habitants eux-mêmes puissent peser sur ces décisions. En cela, le droit de préemption urbain renforcé que nous voterons en point D permet, malgré le transfert de la compétence urbanisme à l'EPT, de garder un certain pouvoir d'agir qui peut être tout à fait intéressant pour notre ville. Je n'interviendrai pas sur les autres points concernant la Métropole.*

*Je finis donc mon intervention en anticipant la présentation du point D, à savoir qu'en votant ce droit de préemption renforcé, il ne nous est pas évident de savoir ce que l'on compte faire précisément. Rien ne nous est dit concernant les opérations prévues sur les parcelles concernées et sur les raisons du découpage territorial qui a été effectué.*

*Je pose donc la question par avance : est-il possible d'en savoir plus sur les sites qui pourraient être impactés et qui nécessitent que l'on vote un droit de préemption urbain renforcé ? Je vous remercie de votre attention. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Bien. Il y a d'autres interventions ? Je crois qu'il y a une question sur laquelle Saïd Hefad a conclu qui mérite une réponse concrète de Romain Marchand, si tu peux, tout de suite. Peux-tu reformuler ta question, Saïd Hefad ? Parce que je crois que Romain Marchand papotait avec sa voisine pendant la fin de ton intervention. Désolé. » (Rires)*

**M. HEFAD.** - *« Ma question, Monsieur le Maire, était de savoir quel serait l'impact sur les opérations concernées. Quel serait l'impact sur les parcelles qui sont concernées, sur les opérations qui sont prévues en ce sens. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Romain Marchand. »*

**M. MARCHAND.** - *« Toutes mes excuses, Saïd Hefad, pour avoir manqué la fin de ton intervention. Simplement, l'impact est plus en termes de procédures en fait.*

<sup>2</sup> CCI : Convergence Citoyenne Ivryenne

*Parce que le fonctionnement coopérative de villes fait que le Territoire, sur les compétences qui lui sont dévolues, agit en respect des volontés des villes pour ce qui concerne leur territoire et donc très concrètement, si on voulait demain exercer notre droit de préemption sur une vente et qu'on avait délégué ce droit de préemption au Territoire, il faudrait qu'on en informe le Territoire qui lui-même délibère ou opère cette préemption et ensuite elle se met en œuvre de la même manière qu'actuellement. Ça fait simplement des procédures en plus et une réactivité moindre puisque ça rajoute une petite complexité administrative.*

*Et j'ajoute que, comme il faut une connaissance assez fine du tissu urbain, je le disais tout à l'heure, ça nécessite de toute façon de doubler et de garder dans les communes la compétence qui va être vigilante là-dessus et qui va dire : là il faut préempter, là il ne faut pas préempter. Donc, ça ne l'empêche pas fondamentalement, mais simplement ça retarde les choses. Et je le disais tout à l'heure, il y a un délai de deux mois qui est en général assez court puisqu'il faut le temps de recevoir l'information, ensuite de mener toute une série d'études avant d'exercer le droit de préemption. Donc ça risquerait dans l'absolu de faire dépasser le délai et de ne pas pouvoir opérer la préemption, donc de bloquer un morceau de projet urbain. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Romain Marchand. Je crois que ça répond à ta question, Saïd Hefad. Il n'y a plus d'inscrits ? Non.*

*Donc simplement, quelques éléments dans le débat en essayant d'être très bref. Je voudrais répondre à M. Bouillaud concernant Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, l'allusion que vous avez faite tout à l'heure. Je voudrais rétablir la réalité. Ce sur quoi nous avons délibéré dans ce conseil municipal, c'était pour l'intégration de Valenton à la communauté d'agglomération Seine-Amont. Valenton et les communes adhérentes, c'est-à-dire Vitry, Choisy et Ivry, ont délibéré dans les délais pour que Valenton puisse intégrer la communauté d'agglomération Seine-Amont avant l'instauration et la mise en œuvre de la loi MAPTAM. Le Préfet n'a jamais donné suite à ces délibérations, bien qu'elles fussent inscrites dans la totale légalité. Valenton aurait dû intégrer la communauté d'agglomération Seine-Amont (CASA). Et évidemment, puisque dans la loi MAPTAM, les EPCI<sup>3</sup> précédemment constitués sont insécables, ne peuvent pas être redivisés, Valenton serait venue avec les trois autres villes de la CASA dans le pot commun du nouveau territoire qui devait être supérieur à 300 000 habitants.*

*Il n'y avait pas Villeneuve-Saint-Georges dans ce dont nous avons délibéré, même si la configuration géographique du territoire fait qu'effectivement, à partir du moment où Valenton était intégrée, Villeneuve-Saint-Georges était coupée du territoire de Créteil et de l'autre territoire. Donc, il y avait pour Villeneuve-Saint-Georges un entrainement géographique un peu contraint de ce fait. Mais on n'a jamais délibéré sur Villeneuve-Saint-Georges.*

*Quant à la question de la majorité, la « question politicienne » que vous soulevez sur majorité, minorité, trop de villes, enfin beaucoup plus de villes ont une direction communiste, on va le dire comme ça, Sylvie Altman et Françoise Baud sont toutes les deux membres du Parti Communiste et Maire de leur ville, en termes de rapports de force politiques au sein du T12, ça ne changeait rien. Ça garantissait une plus grande majorité de Gauche pour M. Catala dans le territoire Plaine Centrale et ça lui aurait évité de devoir mobiliser la Droite pour son élection.*

<sup>3</sup> EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

*Vous voyez, si on veut aller au bout des choses et être tout à fait francs et tout à fait transparents sur ce qui a été donné, c'était ça. Mais le choix de Valenton, ce n'était pas de renforcer une majorité x ou y au sein du Territoire T12. Ça ne changeait rien. Et je vous rappelle également que dans le principe de la coopérative des villes, contrairement à ce que par moment, dans des moments d'égarement d'ailleurs, la Droite au Territoire tente d'instiller, il n'y a pas de majorité et minorité. Les 24 villes ont, au sein de l'exécutif territorial une vice-présidence. Et ces vice-présidences ont été négociées pour tenir compte du poids de chaque famille politique, du poids de chaque ville.*

*On a passé des semaines et des semaines à discuter entre nous pour savoir à quelle force politique, à quelle ville, allait revenir telle ou telle délégation et les Maires de votre sensibilité politique, avec qui je travaille d'ailleurs de manière tout à fait courtoise au sein de ce territoire, exercent des responsabilités importantes sur des sujets importants du point de vue du Territoire. M. Dell'Agnola a le développement économique. Vous voyez, au regard des enjeux, ce n'est quand même pas une paille, etc. Je le dis comme ça en étant un peu rigolo, mais laissons de côté ce truc majorité - minorité. C'est contraire à l'esprit coopérative des villes. On « partage le pouvoir et les responsabilités », quelles que soient les tendances politiques. Ce qui est une façon aussi quelquefois de neutraliser la machine, il faut bien le dire.*

*Parce que quand Sandrine Bernard, tu disais « Regarder dans le même sens », un peu autour de l'idée du faire territoire, de construire un projet commun avec une visée commune. A moins de retenir le principe majorité - minorité, c'est vraiment sincère, je sais bien qu'en ce moment, les lignes politiques sont un peu perturbées par ce qui est en train de se passer, la nomination du nouveau gouvernement, etc., mais malgré ces bougés de lignes et ces recompositions en tous sens, moi je ne vois pas comment je pourrais m'y retrouver. Bien que je les respecte et que j'aie des rapports très courtois avec ceux qui sont les représentants légitimes et démocratiques des populations de leurs villes, je n'ai pas grand-chose de commun en termes d'objectifs et de visée avec Richard Dell'Agnola, avec Vincent Jeanbrun, etc. Nous ne sommes pas d'accord politiquement. Nous n'allons pas pouvoir construire sur le fond un projet de territoire cohérent avec des visées communes. On s'est mis au boulot pour essayer de tout faire le mieux possible, d'essayer de vivre ensemble et de ne pas se tordre les bras les uns aux autres.*

*La question de l'égalité des territoires sur laquelle Saïd Hefad est très bien intervenu tout à l'heure, ce que l'État par exemple est en incapacité de régler aujourd'hui sur la question de la loi SRU<sup>4</sup> et des villes carencées du point de vue du logement social, croit-on vraiment que moi, Jean-Claude Kennedy, Jean-Yves Le Bouillonnet, Jean-Marc Nicolle, je pourrais en citer tout un tas d'autres, allons contraindre les villes de Droite ? Il n'y a pas tellement de villes carencées d'ailleurs dans notre territoire, c'est une chance et c'est respectable, mais allons-nous obliger des maires qui ne l'ont pas choisi et qui sont mandatés par leur population à construire plus de logements sociaux sur leur territoire ?*

*Ce serait contradictoire avec la coopérative des villes. Le principe, c'est : chaque projet de ville doit continuer à porter ses enjeux politiques choisis par les populations et essayer de le faire en cohérence et en respect les uns des autres.*

<sup>4</sup> SRU : Solidarité et Renouvellement Urbains

*Mais cette idée d'une visée commune n'est possible qu'à condition d'avoir une majorité et de tordre le bras à ceux qui ne sont pas dans cette majorité et du même coup, de mon point de vue en tout cas, de ne pas respecter le vote de leur population. Moi, je pense que les habitants qui votent à Droite, ils se trompent sur le sens de leurs intérêts.*

*Mais eux n'ont pas cette conscience et ils ont désigné des Maires qui gèrent les villes dans un sens. Et je ne pense pas qu'on puisse entre nous jouer ou la concurrence des territoires, la concurrence des villes et se tordre les bras les uns aux autres. On s'affronte parfois sur des questions d'enjeux et de valeurs.*

*Par exemple, on a obligé toutes les villes à obtenir d'abord l'avis de leurs conseillers municipaux avant de faire des bougés sur leur PLU. Parce que c'est le Territoire maintenant qui vote l'intégralité des modifications des plans locaux d'urbanisme de toutes les villes du Territoire. On a imposé qu'on ne délibère pas s'il n'y a pas un avis de la commune. Quelquefois, c'est simple d'échapper aux contradictions et aux contrariétés de son opposition et de passer directement à l'échelon territorial pour ne pas affronter le débat. Ça, on l'empêche au Territoire. On dit non, il faut que les conseils aient donné un avis et ensuite le conseil de territoire délibère et met en œuvre. Donc, sur la question de la visée commune, je voulais quand même présenter ça.*

*Et quand on va aborder d'ailleurs tous les grands enjeux du PLHI, du plan local intercommunal de l'habitat, qu'on va aborder le projet de territoire qui sera sous l'autorité de Romain Marchand en tant que vice-président sur ces questions, je pense que nous allons avoir des débats politiques très difficiles avec nos collègues parce qu'on ne sera pas d'accord sur la répartition des logements sociaux sur le Territoire, sur toute une série de choses. Donc, il y aura des affrontements politiques et je n'ai pas envie, je vous le dis et puis c'est le cas de la majorité municipale, qu'on nous dise « À Ivry, vous arrêtez de toute urgence », comme essaye d'ailleurs de le faire Mme Péresse en nous privant des aides à la pierre, des faibles aides à la pierre, qu'accordait encore la Région parce qu'on a plus de 30 % de logements sociaux, on n'a plus rien du point de vue des aides régionales. Ce que je conteste du point de vue du Conseil Régional, je n'ai pas envie que le Territoire dise « À Ivry, il y a trop de logements sociaux, arrêtez d'en construire. On va les construire ailleurs et vous, vous allez devoir prendre autre chose, faire autre chose, etc. » On doit respecter ce principe de coopérative des villes. Par contre, le projet de territoire peut être une excellente boîte à outils commune où l'on met en valeur les atouts de ce territoire. On a un aéroport, on a le MIN<sup>5</sup> de Rungis. »*

**Problème au niveau de l'enregistrement - Arrêt avant la fin de la séance.**

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

**D/ ACCEPTE** la délégation du droit de préemption urbain renforcé à la ville d'Ivry-sur-Seine sur une partie du territoire ivryen et **DELEGUE** à Monsieur le Maire l'exercice de ce droit ainsi que la faculté de le subdéléguer à l'un de ses adjoints pour la durée du mandat.

(38 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

<sup>5</sup> Min : Marché d'Intérêt National

**B/ APPROUVE** le montant de 19 434 225,76 € du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) définitif de la ville d'Ivry-sur-Seine et DIT que le différentiel entre le FCCT provisoire 2016 et le FCCT définitif 2016 de - 83683,67 € sera intégré dans le calcul du FCCT prévisionnel 2017.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**C/ ABROGE** et **REMPLECE** la délibération du 15 décembre 2016 et **APPROUVE** la convention pour le reversement de la redevance spéciale à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

## **AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

**1A/ APPROUVE** la mise en œuvre du projet de réfection de l'étanchéité et d'amélioration de l'isolation de la toiture du logement du gardien de la Cité administrative et technique Saint Just et **SOLLICITE** auprès de la Métropole du Grand Paris des financements dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour réaliser l'opération conformément au plan de financement prévisionnel.

(unanimité)

**1B/ APPROUVE** la mise en œuvre du projet de remplacement des menuiseries extérieures de l'école Danielle Casanova et **SOLLICITE** auprès la métropole du Grand Paris des financements dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour réaliser l'opération de remplacement des menuiseries extérieures de l'école Danielle Casanova, conformément au plan de financement prévisionnel.

(unanimité)

**2/ ACCORDE** un mandat spécial à Madame Sabrina Sebaihi, adjointe à la prévention/sécurité et à l'EMMAD et précise qu'un ordre de mission est remis à Monsieur Aïssa Ghalmi, collaborateur afin qu'ils se rendent à l'assemblée générale et au séminaire de l'Efus qui se déroulera à Riccione en Italie les 18 et 19 mai 2017.

(32 voix pour et 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**3/ APPROUVE** l'acquisition au Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne des lots de copropriété n° 1 à 6, 51 à 54, 201, 251, 301, 351 à 357, 401, 451, 501, 551, 601 à 610 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 78/82 avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section P n° 100 au prix de 3 160 603,65 €, conformément au compte conventionnel et la convention de portage foncier afin de permettre la construction d'un projet immobilier.

(36 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**4/ DECIDE** l'acquisition à la société SADEV94 au prix de 294 638,5 € TTC d'une emprise foncière située rues Galilée et des Péniches à Ivry-sur-Seine, correspondant à ce jour à une partie de la parcelle cadastrée section AY n° 56, dénommée provisoirement lot 3H4 d'une superficie au sol de 798 m<sup>2</sup> environ (division parcellaire et nouveau numérotage en cours par un cabinet de géomètre) dans le cadre de la ZAC Ivry-Confluences.

(36 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**5/ APPROUVE** la cession au prix de 2 000 € à la société SCCV « Le Julia » domiciliée 10, rue du Président Herriot 44000 NANTES ou à tout substitué, de l'emprise foncière située 10/12 rue Jean-Jacques Rousseau à Ivry-sur-Seine, d'une superficie au sol de 16 m<sup>2</sup> environ, correspondant actuellement à une dépendance clôturée du domaine privé communal, et à détacher de la parcelle actuellement cadastrée section A n° 130 (division cadastrale en cours) dans le cadre d'un projet immobilier sur Ivry-Port.

(36 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**6A/ ACCORDE** la garantie communale à Coallia à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 57011 d'un montant de 484 516 €, qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction d'une résidence sociale de 86 logements sociaux sise 68 rue Jean Jacques Rousseau à Ivry-sur-Seine.

(41 voix pour et 1 voix contre : M. VERLIERE)

**6B/ ACCORDE** une subvention de 301 000 € à Coallia pour la construction d'une résidence sociale de 86 logements sociaux sise 68 rue Jean Jacques Rousseau à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière et **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder au versement de ladite subvention, selon le calendrier suivant :

- 2017 : 103 000 €,
- 2018 : 103 000 €,
- 2019 : 95 000 € correspondant au solde.

(41 voix pour et 1 voix contre : M. VERLIERE)

**7/ APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension du Groupe Scolaire Anton Makarenko d'Ivry-sur-Seine avec le groupement composé de Air Architectures (mandataire du groupement), EPDC, MEBI, IETI et AIDA.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**8/ APPROUVE** le versement à la Briqueterie - Centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne d'une aide à projet de 12 000 € au titre de la résidence-mission de la compagnie WLDN/Joanne Leighton à Ivry à 2017.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**9/ APPROUVE** le versement par la Ville d'une aide à projet de 3 000 € au Théâtre El Duende afin de soutenir l'organisation du « Ouf Festival - 3ème édition » du 27 mai au 4 juin 2017.

(36 voix pour, 1 voix contre : M. VERLIERE et 5 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC,)

**10/ SOLLICITE** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne une aide financière en vue des travaux d'aménagement de la structure et des honoraires d'architecte pour la réalisation du projet de crèche multi-accueil située rue Marcel Lamant Coutant dans le quartier Monmousseau.

(unanimité)

**11/ PREND ACTE** du bilan annuel 2016 réalisé par la Commission communale pour l'accessibilité.

(unanimité)

**12/ APPROUVE** le contrat d'adhésion au Groupement de Coopération pour le Développement des Systèmes d'Information en Santé partagés en Ile-de-France afin de développer le numérique médical au centre municipal de santé d'Ivry.

(unanimité)

**13A/ MODIFIE** la délibération du 23 mars 2017, suite à une erreur matérielle concernant les effectifs des grades d'agent de maîtrise et de technicien, comme suit :

EMPLOI	Ancien effectif	Nouvel effectif
Technicien	47	14
Agent de maîtrise	16	49

(32 voix pour et 10 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**13B/ DECIDE**, à compter du 1er juin 2017, la création des emplois suivants :

- 1 emploi d'adjoint administratif,
- 1 emploi de rédacteur,
- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe,
- 1 emploi d'attaché,
- 1 emploi d'infirmière de classe normale à temps non complet,
- 4 emplois de technicien,
- 1 emploi de technicien principal de 2ème classe,
- 1 emploi d'ingénieur en chef hors classe,
- 1 emploi d'adjoint d'animation.

Et la suppression des emplois suivants :

- 2 emplois d'adjoint administratif,
- 1 emploi de rédacteur,
- 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe,
- 2 emplois d'agents de maîtrise principal,
- 1 emploi d'ingénieur,
- 1 emploi d'ingénieur en chef,
- 2 emplois d'animateur,
- 1 emploi d'infirmière de classe normale à temps complet,
- 1 emploi d'opérateur qualifié des activités physiques.

(32 voix pour et 10 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1er mars au 30 avril 2017.

LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE À 21 H 45

LA SECRÉTAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU